

FORMULE 74W

AFFIDAVIT À L'APPUI DE LA REQUÊTE ET DE LA REDDITION DE COMPTE

COUR DU BANC DE LA REINE

Centre \_\_\_\_\_

RELATIVEMENT À LA SUCCESSION DE FEU(E) \_\_\_\_\_.

Je (Nous) soussigné(e)(s), \_\_\_\_\_, (profession)(s)), du (de la) \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ dans la province du Manitoba, déclare (déclarons) (individuellement) sous serment ce qui suit :

1. Les faits contenus dans la requête en reddition de compte, signée par moi (nous) et datée du \_\_\_\_\_ 19\_\_, sont vrais quant au fond et quant aux faits.
2. Le compte coté « A », qui m'est (nous est) ici montré, présente un inventaire conforme et exact de la succession originaire, y compris les biens découverts après la présentation de la requête en homologation ou en vue d'une administration, et indique la valeur attribuée aux biens dans la requête, le mode de disposition des biens pendant l'administration, la valeur des biens non réalisés et les montants reçus pour les biens réalisés, lesquels montants représentent un total de \_\_\_\_\_ \$.
3. Le compte coté « B », qui m'est (nous est) ici montré, présente un compte conforme et exact de toutes les sommes reçues par la succession qui ne proviennent ni de la réalisation des biens originaires ni de placements que j'ai (nous avons) effectués et indique les date, provenance et justification de ces rentrées, lesquelles rentrées représentent un montant de \_\_\_\_\_ \$.
4. À l'exception de ce qui figure aux comptes « A » et « B », je n'ai (nous n'avons) reçu et perçu, et personne n'a reçu ou perçu à ma (notre) connaissance, aucune partie de la succession ou du produit de celle-ci.
5. Le compte coté « C », qui m'est (nous est) ici montré, présente un compte conforme et exact de tous les débours que j'ai (nous avons) engagés ou que toute personne a engagés pour le compte et au nom de la succession (à l'exception du partage en faveur des bénéficiaires et des débours afférents aux placements), et indique les date, montant, destinataire et justification de ces débours, lesquels débours représentent un montant de \_\_\_\_\_ \$.
6. Le compte coté « D », qui m'est (nous est) ici montré, présente un compte conforme et exact de toutes les sommes d'argent et de tous les autres biens de la succession distribués aux bénéficiaires, tels qu'ils sont désignés, et indique les date, valeur et justification de chacun de ces paiements ou transferts, lesquelles distributions représentent un montant de \_\_\_\_\_ \$.

7. Le compte coté « E », qui m'est (nous est) ici montré, est un résumé dressé sous forme de débits et de crédits des totaux des biens originaires non réalisés, des biens réalisés, des rentrées, des débours, des biens distribués aux bénéficiaires et du profit net ou de la perte nette provenant des placements que j'ai (nous avons) effectués, ainsi qu'un compte conforme et exact de la valeur de tous et chacun des biens et placements de la succession qui sont en ma (notre) possession ou en la possession d'autres personnes, le tout formant un total de \_\_\_\_\_ \$.

DÉCLARÉ (individuellement) SOUS SERMENT )  
devant moi dans le (la) \_\_\_\_\_ )  
de \_\_\_\_\_ )  
dans la province du Manitoba, )  
ce \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_\_. )

\_\_\_\_\_  
dans et pour la province du Manitoba

INVENTAIRE ET DÉCLARATIONS DE VALEUR DES BIENS

« A »

Brève description des biens	Déclaration de valeur à l'inventaire	Traitement	Valeur réelle des biens	
			Cédés ou vendus	Conservés
	\$		\$	\$
		Totaux		

RENTRÉES

« B »

Date	Provenance	Justification	Montant
			\$
		Total	





RÉSUMÉ ET BIENS NON ENCORE PARTAGÉS

« E »

Totaux		